



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général aux Affaires Départementales  
Bureau de l'Environnement**

## **AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA COMMUNE DE LIGNY-LE-CHÂTEL**

Le public est averti qu'en exécution :

- \* du code de l'environnement,
- \* de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0248 du 27 mai 2024

**une consultation du public sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :**

**Nature de l'installation :** Exploitation de bâtiments à destination de préparation et de stockage de vin

**Rubrique de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :**

- n° 2251-1 : Préparation, conditionnement de vins, à l'exclusion des installations classées au titre de la rubrique 3642, la capacité de production étant supérieure à 20 000 hl.

**Demandeur : SAS François MARTENOT**

**Emplacement de l'installation :** Chemin de Méré 89144 Ligny-le-Châtel

**Durée de la consultation :** quatre semaines, du lundi 17 juin 2024 au lundi 15 juillet 2024 inclus

**Le dossier est déposé en mairie de LIGNY-LE-CHÂTEL** où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre spécial ouvert à cet effet, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux.

**Communes concernées par le périmètre d'affichage :** Ligny-le-Châtel et Varennes.

Les observations pourront également être adressées durant la même période par courrier au Préfet de l'Yonne (Bureau de l'Environnement - Place de la Préfecture 89016 AUXERRE cedex) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr](mailto:pref-consultationpublic@yonne.gouv.fr)

A l'issue de la procédure le Préfet de l'Yonne prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 512-7 du code de l'environnement ou bien un arrêté préfectoral de refus.